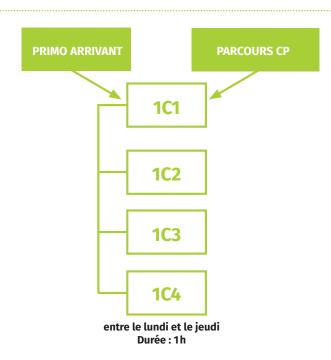


DÉPARTEMENT FORMATION MUSICALE

SAINT-PRIEST>

Premier cycle

Le premier cycle de Formation musicale s'adresse aux élèves à partir du CE1.



OBJECTIF : Former l'oreille, chanter juste, développer la lecture et installer les bases rythmiques.

- Apprendre à lire et à réaliser une partition.
- Apprendre à jouer en groupe.
- Développer les sensations corporelles de la musique.
- Développer la créativité.
- Chant choral pour 1C1 et 1C2

ÉVALUATION Attestation d'études musicales (AEM)

- Contrôle continu sur 4 ans avec un point d'étape en fin de 1C2.
- Épreuves finales en 1C4.
- Entretien individuel pour l'orientation dans la suite des études musicales.



Entre le lundi et le jeudi / Durée : 1h30



OBJECTIF: Approfondir ses connaissances et développer sa personnalité artistique.

- · Approfondir ses connaissances théoriques.
- Développer une culture musicale générale.
- Développer sa créativité et sa personnalité artistique.
- \bullet Appréhender toutes les étapes de la réalisation d'un projet artistique.
- S'outiller pour réaliser des enregistrements de travail.

ÉVALUATION Brevet d'études musicales (BEM)

- Contrôle continu sur 3 ans.
- Épreuves finales en 2C3.
- Entretien individuel pour l'orientation dans la suite des études musicales.

Troisième cycle

L'élève doit valider 4 unités de valeur dans une période allant de 1 à 3 ans.

U.V. Obligatoires.

- Formation musicale / Cours hebdomadaires 1h30.
- Culture musicale / Cours hebdomadaires 1h30.

U.V. Optionnelles (2 à réaliser sur les trois ans).

- Harmonie / Cours hebdomadaires 1 h 15.
- Technique du son / 4 samedis 10 h-17h.
- Direction d'ensembles / 9 samedis 10 h-12 h.
- MAO (Musique assistée par ordinateur)

OBJECTIF: Autonomiser l'élève sur une pratique autonome et riche.

- Définir sa pratique artistique en choisissant ses U.V.
- · Acquérir des connaissances nombreuses et pointues dans les domaines sélectionnés.
- Développer sa créativité et sa personnalité artistique.
- Posséder un socle de connaissance nécessaire à l'intégration de formation professionnelle.

ÉVALUATION Certificat de fin d'études musicales (CEM)

- Les modalités d'évaluation sont spécifiques à chaque U.V.
- L'élève doit valider les deux U.V. obligatoires et deux U.V. optionnelles dans une période allant de 1 à 3 ans.



ville de Saint-Priest

Place Bruno Polga 04 78 20 03 22 conservatoire@mairie-saint-priest.fr www.conservatoire-saint-priest.fr

